

Charte des transports scolaires

Voyager avec plaisir et en toute sécurité

Afin d'assurer la sécurité des voyageurs lors des courses scolaires, certaines règles fondamentales doivent être respectées. Les efforts consentis par chacune et chacun contribueront grandement à améliorer le confort et la sécurité durant les transports d'élèves.

Les élèves s'engagent à :

- ◆ Respecter le chauffeur, les voyageurs et le véhicule
- ◆ Ne pas crier dans le bus
- ◆ Rester assis durant le trajet, jusqu'à l'arrêt complet du bus. A défaut de place assise, se tenir aux montants ou aux sangles de sécurité
- ◆ Ne pas bousculer des camarades et ne pas adopter des attitudes violentes
- ◆ Attendre le bus à au moins 1 mètre de la route
- ◆ Attendre que le bus soit à l'arrêt pour y monter, sans bousculer les autres voyageurs
- ◆ Faciliter l'accès aux portes pour les voyageurs désirant descendre du véhicule

Les transporteurs s'engagent à :

- ◆ Accueillir des parents dans les bus afin de constater la situation
- ◆ Signaler à la direction des écoles les agissements des élèves turbulents
- ◆ Sanctionner les délits graves et retirer éventuellement le titre de transport pour une durée déterminée, voire déposer plainte
- ◆ Une information aux chauffeurs sur le transport d'enfants scolarisés
- ◆ Une information aux élèves sous forme de sensibilisation sur les comportements adéquats dans le bus.

La Direction des Ecoles s'engage à :

- ◆ Distribuer la présente charte à tous les élèves concernés
- ◆ Informer les élèves sur l'attitude à adopter dans les transports publics
- ◆ Collaborer activement avec les transporteurs dans un souci commun de sécurité et de respect des personnes et du matériel

Les Parents s'engagent à :

- ◆ Collaborer activement avec la direction des écoles et les transporteurs dans un souci commun de sécurité et de respect des personnes et du matériel

Les parents pourront être convoqués par la Municipalité (ou par la Direction de l'établissement par délégation) ou par les transporteurs si, par son attitude, leur enfant met en danger ses camarades ou lui-même, ou s'il se livre à des actes répréhensibles.

La Direction des Ecoles : CarPostal : TPC :

L'élève : Les Parents :